**Règlement du concours**

**Article 1 - Généralités**

[www.facealacrise.be](http://www.facealacrise.be/) organise un jeu-concours dans le cadre d’une opération marketing sur Internet.

Organisateur : DADDY WEB SPRL, dont Guillaume De Ryckel est le représentant légal.

Le Jeu Concours sera hébergé sur Facealacrise.be accessible à l’adresse suivante pendant toute la durée du concours [https://www.facealacrise.be](https://www.facealacrise.be/) ainsi que sur la page Facebook de Face à la crise. A cet effet, le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook® qui peut être consultée directement sur le site de Facebook® dont le siège social se trouve à 1 Hacker Way, Menlo Park, CA 94025, États-Unis.

**Article 2 – Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure et résidante en Belgique (exclusivement) disposant d’une connexion Internet et acceptant totalement et sans reserve le règlement du concours, ainsi que la [charte de confidentialité](https://www.facealacrise.be/gdpr) et les [conditions générales d'utilisation](https://www.facealacrise.be/terms) de Face à la crise.

L'accès au jeu est limité à une seule participation par personne et cela, quel que soit le nombre d'adresses email dont le participant dispose. En cas de participations multiples, le joueur sera exclu du jeu-concours. Sont également exclus de toute participation au concours les membres de Face à la crise ainsi que ses partenaires commerciaux.

À tout moment, les participants devront être en mesure de prouver leur âge et l'exactitude des informations communiquées dans le formulaire de participation.

La participation au concours est totalement gratuite et sans obligation d’achat. La participation au concours entraine l’acceptation totale du présent règlement, la charte de confidentialité et les conditions générales d'utilisation de Face à la crise, en ce y compris d’éventuelles modifications ultérieures.

**Article 3 – Dates du concours**

Le concours débute le 5/11/22 à 00h01 se termine le 4/12/22 à 23h59, sauf si les organisateurs du concours décident de le prolonger ou de le raccourcir.

**Article 4 – Modalités de participation**

Facealacrise.be se réserve le droit d’annuler, de mettre fin ou modifier ce concours si celui-ci ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d’un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Facealacrise.be, altérant ou affectant l’administration, la sécurité, l’équité, l’intégrité, ou la conduite de Facealacrise.be, entrainera l'annulation, la fin ou la modification du présent concours.

De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations qu'ils pourraient former, à un titre quelconque, à l’occasion de l’exercice des droits cédés dans le cadre de ce concours et plus généralement, au titre de toutes les garanties et engagements pris lors de cette action.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l’organisateur ne puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d’un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l’Organisateur ne puisse être engagée.

Ainsi, les organisateurs se réservent le droit, sans réserve, de modérer à postériori et donc de ne pas valider, voir exclure, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

**Article 5 – Mécanique du concours et lots mis en jeu**

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature et ne pourront en aucun cas être échangés. Les participants les plus proches de la question subsidiaire seront désignés comme "Gagnant"

Lots mis en jeu :  Un calendrier de l’Avent Rituals ainsi que 10 coffrets Rituals Small

Les organisateurs du concours se réservent le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Tel que le prévoit l’article 6 ci-après, le gagnant devra obligatoirement envoyer ses coordonnées postales complètes (Nom, Prénom, Rue, Num/bte, Code postal et ville) à concours(a)facealacrise.be en utilisant l’adresse email précédemment encodée dans le formulaire de participation.

**Article 6 – Modalités d’attribution des lots**

Aucune réclamation quant aux résultats ne pourra être retenue. Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par personne, adresse postale et adresse IP.

La liste des gagnants sera publiée sur le site internet de Facealacrise.be. Les gagnants seront alors invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal et adresse email à concours(a)facealacrise.be dans un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants. Passé le délai, le participant perdra sa qualité de gagnant et aucune réclamation ne pourra être effectuée. Le prix sera annulé ou remis en jeu.

Si les informations communiquées par le présumé gagnant sont incomplètes, erronées, ou différentes de celles précédemment indiquées lors de sa participation au concours, celui-ci perdra sa qualité de gagnant et aucune réclamation ne pourra être effectuée. Le prix sera annulé ou remis en jeu.

Les éventuelles réclamations ne pourront être prises en compte, que si celles-ci arrivent, par écrit, aux organisateurs dans un délais de 7 jours après la publication des gagnants. Le présent règlement est soumis au droit belge.

**Article 7- Nomination des Gagnants et publication des résultats**

Comme indiqué dans l'article 6, il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par personne, adresse postale et adresse IP. La liste des Gagnants sera publiée sur le site internet de Facealacrise.be et/ou sur Facebook. Les participants les plus proches de la question subsidiaire seront désignés "Gagnant"

**Article 8 – Données nominatives et personnelles et cession du droit à l'image**

Les gagnants autorisent, par avance du seul fait de leur participation, les organisateurs à leur demander l'envoi des photos et témoignages écrits, suite à la réception de leur lot. Ces photos et témoignages écrits pourront être publiés par les organisateurs à des fins publicitaires ou promotionnelles sur n'importe quel support (Internet, papier, radio,...)

Les Gagnants autorisent par avance du seul fait de l’acceptation de leur gain que les Organisateurs exploitent sous quelque forme que ce soit, et auprès de tous publics, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

Par conséquent, les gagnants de nos jeux-concours, autorisent les organisateurs à utiliser, modifier, reproduire, éditer, photoshoper, la photographie transmise par le gagnant aux organisateurs. Cette présente cession de droit est consentie, à titre gratuit, pour une durée illimitée.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant lors de ce concours sont obligatoires et nécessaires au bon traitement de votre participation au jeu concours. Celles-ci sont destinées aux organisateurs, ou à des sous-traitants des prestataires pour des besoins de gestion. (Voir la charte de confidentialité pour plus d'infos). Vos données personnelles ne seront pas être cédées à un partenaire commercial sans votre accord préalable.

Chaque participant dispose, en vertu de la loi belge, d’un droit d’accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un simple mail à privacy(a)facealacrise.be.

Les renseignements communiqués par le participant lors du concours sont destinés à l’usage de facealacrise.be dans le cadre de l’accès à son service conformément à ses conditions générales d'utilisation et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

**Article 9 – Responsabilités et droits**

L’Utilisateur est seul responsable de ses actes et la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable en cas de contributions non conformes qui pourrait faire l’objet d’une plainte par un tiers. En cas de contestation de la part d’un tiers, qu’elle qu’en soit la nature, seule la responsabilité des Participants pourra être recherchée.

Les Organisateurs :

* Se réservent le droit de modifier, de proroger, d’écourter, de limiter les gains ou d’annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
* Ne pourront être tenus responsables de l’utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d’attribution du lot d’un Participant.
* Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d’acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
* Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue…) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
* Pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l’accès à la Page et au Jeu qu’elle contient. Les Organisateurs ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

**Article 10 – Conditions d’exclusion**

La participation à ces jeux implique l’acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l’exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l’attribution des lots. A Noter qu’un gagnant ne peut gagner deux fois d’affilé à l’un de nos concours.